



## Coût ouverture coffre fort pour inventaire succession

Par **Bucci david**, le **02/01/2018** à **15:15**

Bonjour,

Mon père étant décédé depuis Novembre, ma sœur et moi avons décidé d'accepter la succession à concurrence de l'actif net. Nous avons donc fait appel à un notaire pour nous conseiller et nous assister dans cette entreprise. Dernièrement, en préparant l'inventaire, notre notaire a découvert que mon père avait un coffre fort à la banque et il demande 2500 euros pour procéder à son ouverture, après nous avoir spécifié que cette procédure est obligatoire. Cette somme sera donc déduite de la succession. Pour ma part, je la trouve démesurément élevée, mais peut être est le tarif légal ? Ne parvenant pas à trouver d'informations sur le sujet, je sollicite votre avis. Qu'en pensez vous ? D'avance, merci pour vos lumières. Cordialement.